

Syndicat des ouvriers commissionnés
de la Manufacture d'armes de Châtellerault.



Extrait du Procès-verbal de
l'Assemblée Générale du 13 Octobre 1910.

La séance est ouverte sous la présidence
du Camarade Chaumont, Président.

Après l'adoption du procès-verbal de
l'Assemblée précédente et des diverses correspondances
ainsi que de l'état de caisse, le Président expose à
l'Assemblée qu'il a reçu de divers côtés beaucoup
de demandes de Professionnels désirant faire partie
du Syndicat et, qu'en raison qu'on ne commissionne
plus depuis longtemps à la Manufacture et devant
les vides qui se produisent par les décès ainsi que
par les mises à la retraite, il propose à l'Assemblée
diverses modifications au règlement qui permettraient
de donner satisfaction aux divers camarades et
renforceraient le Syndicat et donne lecture des
modifications ci-après portant sur les articles
1, 2 et 5 du règlement.

Art. 1^{er} — Le . . .